

LE 13 DÉCEMBRE 2018

ACHAT DE STRUCTURES DE JEUX ET DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ

auprès de la Communauté de Communes St-Méen Montauban

Marie-Hélène FRENOY, Adjointe, informe les élus que la commission communale « enfance » s'est réunie plusieurs fois pour évoquer le projet d'achat de structures de jeux, et notamment en présence du personnel communal concerné.

Après avoir étudié plusieurs propositions, la commission a retenu les devis suivants :

==> pour la cour de la garderie – centre de loisirs municipal :

une structure référencée NEO12EP (comprenant 1 tour avec toit, 1 toboggan, 1 plan incliné d'escalade, 1 mât de pompier) et un jeu à ressort référencé 507PE

Le devis de la société SDU de Guidel (56) s'élève à 10 761,24 HT y compris l'installation sur sol coulé et le panneau d'information.

Une subvention a été programmée par la CAF pour un montant de 3 228 euros (30%).

==> près des terrains sportifs

une structure de jeux référencée MB11201i (comprenant 1 tour avec toit, 1 toboggan, 1 escalier, 2 panneaux de manipulation, 1 coin cachette, 1 filet à grimper) et une balançoire référencée PNI02

Le devis de la sté SDU de Guidel (56) s'élève à 11 446,26 HT y compris le scellement et le panneau d'information.

Le plan de financement en HT s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Jeux sur la cour	10 761,24	Subvention CAF	3 228,00
Jeux extérieurs	11 446,26	Fonds de concours solidarité	9 489,75
		Auto financement	9 489,75
TOTAL	22 207,50	TOTAL	22 207,50

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cette présentation, accepte les deux devis de la sté SDU de Locminé (56) dont l'ensemble s'élève à 22 207,50 euros, valide le plan de financement, sollicite le fonds de concours solidarité auprès de la Communauté de Communes St-Méen Montauban et charge Mr le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

COMMERCE : Financement définitif de la Communauté de Communes pour le soutien au dernier commerce

Mr le Maire présente le plan de financement définitif pour le commerce situé 2, place Ste Jeanne Jugan, établi comme suit :

DEPENSES	HT		RECETTES	HT	
	Opération	Part commerce		Opération	Part commerce
Acquisition du bâtiment	77 000,00 €	38 500,00 € (50%)	ETAT – contrat de ruralité	33 000,00 €	23 176,27 €
			CCSMM - FDC	21 536,26 €	21 536,26 €

Travaux de réhabilitation	52 329,69 €	52 329,69 € (100%)	Autofinancement	39 793,43 €	21 536,26 €
			CD 35 – Dispo de soutien aux territoires	35 000,00 €	24 580,89 €
TOTAL	129 329,69 €	90 829,69 € (70,23 %)		129 329,69 €	90 829,69 € (70,23 %)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant du « fonds de concours au dernier commerce » de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban qui est arrêté à 21 536,26 €.

CHEMIN PIÉTONNIER : ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN

Par délibération du 27/09/2018, le Conseil Municipal avait autorisé Mr le Maire à mener la négociation pour acquérir une bande de terrain afin de créer un chemin « doux » piétonnier qui passerait près de la Médiathèque pour rejoindre le terrain de foot.

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 2 abstentions (Yannick MASSÉ et Marie-Line RÉHAULT), accepte d'acquérir la bande de terrain pour un montant de 9 880 euros et charge Mr le Maire de signer l'acte qui sera établi par Maîtres Eon – Pinson, Notaires associés à Montauban de Bretagne.

CHEMIN PIÉTONNIER : AMÉNAGEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION DETR ET RECETTES DES AMENDES DE POLICE au titre de l'année 2019

Mr Stéphane Dupuis, Adjoint, présente le projet d'aménagement d'un chemin piétonnier reliant la Place Ste Jeanne Jugan près de la Médiathèque jusqu' aux terrains de sport près de la salle polyvalente et l'école, ce qui assurerait la sécurité des piétons et notamment des enfants de l'école qui se rendent à la Médiathèque et permettrait également la continuité du chemin de la biodiversité. Comme évoqué lors de la commission communale St-Pern 2025, et après étude de plusieurs devis, Mr Dupuis propose de retenir le devis de l'entreprise Vassal de Cardroc qui s'élève à 24 284 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'opération d'aménagement d'un chemin piétonnier et retient le devis de l'entreprise Vassal d'un montant de 24 284 euros HT
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – exercice 2019
- sollicite une subvention auprès du Département au titre de « la répartition du produit des recettes des amendes de police – programme 2019.

SDE : Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité et adhésion au groupement de commandes d'énergie

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Afin de permettre à la commune de SAINT-PERN d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie, elle doit se retirer du groupement de commandes électricité, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de SAINT-PERN

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Décision :

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SAINT-PERN d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le retrait de la commune de SAINT-PERN du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de SAINT-PERN au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT-PERN.